REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 décembre 2018

Déléqués syndicaux en exercice: 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

C.A.G.B: ALLEMANN Frédéric; AVIS André; BARTHELET Catherine; BESANÇON Jean-Noël; BIZE Thibaut; BOUSSET Jean-Marc; CANAL Jacques; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie; FELICE Alain; FALCINELLA Béatrice; FIETIER Vincent; JAVAUX Thomas; LAIDIÉ Franck; LEGAIN Olivier; LINDECKER Cédric; LOPEZ François; MAGNIN-FEYSOT Christian; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe; MAURICE Yves; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; THIEBAUT Catherine; VAN HELLE Gérard

C.C.L.L: DAUDEY Pierre; DUCRET Sylvain; MONIOTTE Jacques; QUÉTÉ Gérard; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M:

Etaient excusés:

C.A.G.B: ANDRIANTAVY Anne-Sophie; JACQUIN Denis; VIGNOT Anne

C.C.L.L: EDME Philippe; FAIVRE Sarah; GROLEAU Colette

C.C.V.M: MORALES Roland

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa **Mandataires :** DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut

Objet : Contributions et tarifs du tri à compter du 1er janvier 2019

CONTRIBUTIONS ET TARIFS DU TRI A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Rapporteur: Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

CONTRIBUTIONS (appelées aux adhérents)

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 135 € HT par tonne (baisse de 9,8%)
- emballages en vrac : 286 € HT par tonne (baisse de 4,9%),
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation (stable),
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne (stable),
- incinération des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Transfert de verre : 5 € HT par tonne

Mise en balles (sans tri): 19,1 € HT par tonne (stable).

TARIFS, TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MENAGES ET AUTRES CLIENTS)

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes: 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes: 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours).
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) :

- 19,1 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- Papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 90 € HT par tonne,

 Papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 40 € HT par tonne.

 Apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO)

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, de professionnels ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

ITM (POUR LES NON-MENAGES)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	5 € HT / tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/ tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT / kg
Mise en balle	19,1 € HT/ tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques)	10 € HT/tonne
Double pesée	5 € HT la double pesée
Perte d'un badge	15 € HT/badge

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce sur les propositions de tarifs du tri à compter du 1^{er} janvier 2019 proposés ci-dessus.

> La Présidente du SYR Catherine THIEBAGT

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Préfecture du Doubs

